

Procès de production et formes de surtravail dans les sociétés rurales africaines

Exemple du Congo

Yves GUILLERMOU

Sociologue, 11 place Denfert-Rochereau, 75014 Paris

RÉSUMÉ

Le débat et les recherches engagés dans les années 60 sur les rapports de production dans les sociétés rurales africaines ont mis en lumière l'importance et la diversité des formes de surtravail et d'exploitation au sein de ces sociétés. L'intérêt de ce thème est d'ordre non seulement théorique mais pratique, notamment par rapport aux multiples projets de développement qui, tout en visant une amélioration « générale » des revenus et du bien-être des ruraux, risquent en fait dans bien des cas de contribuer au renforcement des inégalités et de l'exploitation, par manque d'une connaissance précise des structures sociales locales.

L'une des formes d'exploitation interne les plus importantes — bien que fréquemment sous-estimée — dans les campagnes africaines est l'exploitation de la force de travail féminine, même si ses conditions et manifestations concrètes varient considérablement d'une société à l'autre. Ce problème est ici examiné dans le cas de trois sociétés du Congo : les Nzabi et les Beembé (sud-ouest) et les Kukuya (centre-nord).

Chez les Nzabi, les femmes travaillent en général individuellement sur des champs mis à leur disposition par leurs époux (et au profit de ceux-ci) : elles sont séparées techniquement et socialement de leurs moyens de production. Mais le système nzabi, fondé sur des règles rigides et peu adapté à un environnement en pleine mutation, est en proie à une crise profonde.

Le système Beembé au contraire fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation aux contraintes extérieures. Mais son efficacité économique repose sur une exploitation impitoyable du travail féminin : les femmes travaillent dans le cadre de groupes étroitement contrôlés par les hommes et la commercialisation des produits est entièrement contrôlée par les hommes.

Le système de production Kukuya se caractérise par une division fondamentale en deux secteurs : le secteur vivrier entièrement confié aux femmes, et le secteur marchand exclusivement contrôlé par les hommes. Mais tandis que les hommes n'interviennent aucunement dans le premier secteur (respectant ainsi l'organisation « autonome » des femmes), le deuxième secteur implique un apport important de travail féminin gratuit, sous le contrôle et au bénéfice exclusif des hommes.

Dans chacun de ces trois cas, si importantes soient les différences, l'organisation de la production repose sur une contradiction identique : les femmes sont réduites à leur force de travail et assurent l'essentiel des tâches productives, tandis que les hommes contrôlent le procès de production et accaparent le surplus. Certes, la situation concrète n'est en aucun cas aussi rigide, et de nombreux facteurs contribuent à la faire évoluer : mais un changement radical est d'autant plus difficile qu'il met en cause l'ensemble de l'ordre social traditionnel.

MOTS-CLÉS : Congo — Sud-ouest — Centre-nord — Nzabi — Beembé — Kukuya — Forêt — Savane — Agriculture — Procès de travail — Coopération — Surtravail féminin — Système matrimonial — Ordre social — Changement.

ABSTRACT

*Processes of production and forms of surplus labour in african rural societies.
The example of Congo*

Discussion and research initiated in the 1960s about the relationships of production in the African rural societies have brought to light the importance and variety of surplus labour and exploitation forms in these societies. The interest of such a topic is not merely theoretical but also practical, especially referred to the numerous development projects which aim a "general" increase in rural income and welfare, but in fact frequently run the risk of reinforcing inequality and exploitation for want of an accurate knowledge of local social structures.

One of the most important — though frequently undervalued — forms of internal exploitation in rural Africa is the exploitation of female labour power, although its actual conditions vary notably from one society to another. This problem is examined here through the cases of three societies in Congo : the Nzabi and the Beembe (south-west) and the Kukuya (centre-north).

By the Nzabi women generally work individually on fields allotted by their husbands (and for the benefit of these): they are separated from their means of production both technically and socially. But the Nzabi system, founded on rigid rules and little adapted to a changing environment, is undermined by a deep crisis.

The Beembe system on the opposite shows a remarkable capacity of adapting to modern external restraints. But its economic efficacy is based on a relentless exploitation of female labour: women work in teams narrowly controlled by men and produce marketing is thoroughly controlled by men.

The Kukuya system of production is characterized by a basic division in two sectors: a food crop sector entirely dedicated to women, and a cash crop sector exclusively controlled by men. But while men never interfere in the first sector (and thus respect women's "autonomous" organisation), the second sector implies an important supply of free female labour, under the control and for the exclusive benefit of men.

In each of these three cases, whatever important the differences may be, the organisation of production relies on an identical contradiction : women are reduced to their labour power and fulfil most of the productive tasks, while men control the process of production and lay hold on surplus. Of course the actual situation is nowhere so rigid and many factors contribute to change it : but radical change is all the more difficult as it anyhow tackles the whole traditional social order.

KEY WORDS : Congo — South-west — Centre-north — Nzabi — Beembe — Kukuya
Forest — Savannah — Agriculture — Working process — Cooperation — Female
surplus labour — Matrimonial system — Social order — Change.

Le débat sur les rapports de production dans les sociétés rurales africaines n'est pas neuf. Dès les années 60, les travaux de l'anthropologie économique ont apporté une contribution décisive à l'analyse de sociétés dont l'ethnologie classique avait dans une large mesure entretenu une image réductrice et passéiste. Ces travaux ont dans l'ensemble mis en lumière aussi bien la logique et les règles de fonctionnement interne de ces sociétés que leurs transformations profondes sous l'effet de la domination coloniale et de l'emprise croissante du système capitaliste. A ce titre, ils ont permis, tout en relevant les contradictions et inégalités sociales introduites par la domination extérieure, d'identifier des divisions et formes d'exploitation *internes* au sein des sociétés les moins « hiérarchisées » en apparence — notamment des sociétés dites « lignagères ». La dépendance sociale des « cadets » (jeunes hommes célibataires) et les formes d'extorsion de surtravail qu'ils subissent de la part des « aînés » (seuls habilités à leur attribuer des épouses) ont été considérées au départ comme l'expression du

principal rapport d'exploitation dans les sociétés lignagères ; la question a même été soulevée de savoir si ce rapport correspondait à un rapport de classes, suscitant d'ailleurs de vives controverses (cf. TERRAY 1969 ; REY 1971).

Par la suite, avec l'approfondissement des recherches de terrain et de la réflexion théorique, une autre idée a commencé à s'affirmer : l'exploitation des cadets par les aînés serait secondaire par rapport à celle des femmes par les hommes en général.

Ce phénomène revêt probablement une portée générale en Afrique, même si son intensité et ses formes concrètes varient considérablement. Cependant, il ne doit pas pour autant conduire à ignorer ou minimiser l'existence, au sein de certaines sociétés (même très localisées), de formes d'exploitation parfois bien plus implacables, basées sur des rapports d'origine diverse, souvent à base ethnique.

Curieusement, le débat sur ces problèmes semble à l'heure actuelle s'émousser et se limiter à un cercle de plus en plus restreint de spécialistes. Or ce débat devrait à notre sens revêtir un intérêt croissant, et pas seulement d'ordre théorique. En effet, on assiste actuellement dans la majorité des États africains — confrontés à une crise agricole et alimentaire aiguë — à la multiplication de projets de développement rural « intégré ». Ces projets (suite aux nombreux échecs des expériences d'encadrement très directif) attribuent une place croissante à l'« initiative paysanne » ; mais cette initiative est généralement conçue comme celle d'individus occupant des positions identiques au niveau des procès de production, et à qui l'adoption de telle ou telle technique ou forme d'organisation doit garantir des avantages identiques (notamment sous forme d'accroissement des revenus monétaires).

Il s'agit là en fait bien souvent d'une dangereuse illusion, basée sur une ignorance fondamentale de l'organisation sociale des populations concernées : en prétendant offrir les services d'une opération de développement à l'« ensemble » des membres (ou à certains « groupes-cibles » définis sur la base de critères superficiels) d'une société dont l'organisation productive repose sur l'exploitation de certains groupes par d'autres, on ne peut guère contribuer (dans le « meilleur des cas ») qu'au renforcement de cette exploitation et des privilèges des groupes dominants, prompts à récupérer à leur profit exclusif les moyens offerts par l'opération.

C'est essentiellement dans ce souci de mise en garde contre les dangers d'une vision réductrice des sociétés paysannes africaines (perçues sous l'angle de l'« harmonie villageoise ») que nous tenterons d'analyser les procès de production et les formes d'extorsion de surtravail au niveau de quelques sociétés du Congo.

Il s'agira en fait essentiellement de l'exploitation du travail *féminin*, phénomène commun sous des formes concrètes plus ou moins différentes, à l'ensemble des sociétés rurales congolaises.

Notre projet initial était de procéder également à l'analyse de l'exploitation fondée sur une relation à base ethnique (bantous/pygmées) qui prévaut dans certaines régions du Congo (notamment Sangha et Likouala), pour tenter ensuite une comparaison systématique entre ces deux principaux types d'exploitation.

Mais il s'est rapidement avéré qu'une telle entreprise, à moins de rester à un niveau très superficiel, exigeait de longs développements incompatibles avec le cadre nécessairement restreint du présent article.

Nous examinerons successivement trois cas — correspondant à trois formes bien distinctes d'organisation de la production et d'exploitation de la force de travail féminine : celui des Nzabi dans la région du Niari, celui des Beembé (région de la Bouenza) et celui des Kukuya (région des Plateaux). On dispose sur ces trois sociétés de travaux de recherche d'une grande qualité, notamment ceux de G. DUPRÉ, B. GUILLOT et P. BONNAFE (cf. Bibliographie). C'est essentiellement sur ces travaux que nous nous appuierons, en tentant le cas échéant de les compléter ou de les actualiser par nos observations personnelles.

LE SYSTÈME NZABI

A l'origine, le système nzabi se caractérise par la très grande variété des productions : à la gamme d'activités classiques des peuples forestiers (chasse, pêche, agriculture, cueillette) s'ajoutent diverses formes d'artisanat et même une métallurgie longtemps renommée (et éliminée dans les années 1920 par l'occupation militaire française).

La chasse, activité exclusivement masculine, est pratiquée selon trois formes très différentes et d'importance inégale : chasse au filet, piégeage et chasse au fusil. Alors que les deux dernières sont des activités essentiellement individuelles et d'importance généralement secondaire, la première met en œuvre des techniques et des formes de coopération relativement complexes et originales. Le principe de base est l'utilisation en commun de filets individuels disposés de façon à former un enclos (de dimension variable selon la nature de la chasse) vers lequel une équipe rabat le gibier. Une partie de chasse peut réunir, selon le type de gibier, d'une dizaine à plus d'une centaine d'hommes.

Cette activité présente deux caractéristiques principales :

1) l'ambivalence et la très grande adaptabilité de l'instrument de production, filet collectif constitué lors de chaque partie de chasse à partir de filets individuels mis bout à bout et non utilisables individuellement : *... la chasse est d'abord et nécessairement production de l'instrument collectif à partir de ces éléments* (DUPRÉ 1982 : 60);

2) le caractère égalitaire des rapports de production : tous les chasseurs reçoivent une part du produit, et les disparités (d'ordre « fonctionnel » au niveau de la répartition *... ne peuvent en aucun cas permettre l'accumulation d'un surplus générateur de statuts permanents* (*ibid.* : 62).

La pêche, en revanche, intéresse à la fois hommes et femmes. Il existe en fait une gamme extrêmement diverse d'activités de pêche, que l'on peut classer très schématiquement comme suit :

- a) Pêches individuelles (ou presque)
 - féminines
 - masculines.
- b) Pêches collectives
 - Coopération simple :
 - pêches au filet (masculines)
 - Coopération complexe :
 - pêches en grande rivière (féminines)
 - pêches au barrage (mixtes)
 - pêches au poison (mixtes).

La question qui se pose à propos des différentes formes de pêche collectives est celle du partage du produit. En fait, ce partage est rarement effectué. Dans le cas de la pêche (masculine) au filet, le produit est soit consommé en commun soit partagé à égalité entre les participants si ceux-ci sont de quartiers différents. Dans le cas des autres pêches, mettant en jeu une coopération complexe, chaque maisonnée (représentée au niveau de chaque groupe de travail) conserve ses prises. Cependant, une part est prélevée sur chaque prise au profit des pêcheuses malchanceuses (phénomène pratiqué également pour la chasse au filet). Si bien qu'au total, la pêche se caractérise également par une répartition égalitaire du produit.

L'agriculture se caractérise par la prédominance très nette de deux produits : le manioc, base de l'alimentation, et l'arachide, destinée surtout à la commercialisation. L'activité agricole, dans cette région de forêt dense, implique de gros travaux de défrichage pour l'ouverture des champs. Cette nécessité est à la base d'une division sexuelle des tâches particulièrement rigide : aux hommes reviennent tous les travaux de défrichage, et aux femmes tous les autres travaux, à savoir semis ou plantation, sarclage, récolte, conditionnement ou transformation des produits.

Les travaux féminins sont surtout individuels. Tout au plus mettent-ils en jeu des formes de coopération restreinte réunissant un petit nombre de parentes ou voisins pour certaines opérations devant être effectuées en temps limité (notamment semailles ou récoltes). La seule forme de coopération élargie à signaler est celle qui réunit l'ensemble des femmes de l'*itsuku* (groupe de résidence) pour la récolte des courges, mais celle-ci n'a lieu qu'une fois tous les deux ans.

En revanche, les travaux masculins sont essentiellement collectifs. L'abattage réunit tous les hommes de l'*itsuku*, auxquels s'ajoutent souvent des travailleurs d'autres villages (apparentés à des membres de l'*itsuku*).

Les instruments utilisés sont très peu nombreux et remarquablement adaptés à la diversité des tâches : hache et machette pour les travaux de défrichage, *ikanga* (couteau de culture) et machette pour tous les autres travaux.

Tous ces instruments sont possédés individuellement, et le seul moyen de production important est la terre. L'appropriation de celle-ci est régie par des règles conçues en fonction du système cultural en vigueur (très extensif, avec des jachères de plusieurs dizaines d'années). Très schématiquement, chaque *itsuku* dispose d'un terroir forestier dont les limites sont reconnues par les *itsuku* voisins, et dont les terres affectées à l'agriculture font chaque année l'objet d'une répartition à deux niveaux :

- répartition après défrichage entre maisonnées membres de l'*itsuku* sous la direction du chef de celui-ci ;

- répartition par le chef de maisonnée des terres attribuées entre les femmes de sa maisonnée.

Si les femmes jouissent généralement d'une certaine marge d'initiative en matière de choix des champs d'arachide (localisés essentiellement sur défriche permanente), par contre toutes les décisions relatives à la forêt et au type de rotation sont du ressort des hommes.

Les procès de travail montrent que la possession des biens de production ne donne lieu à aucune extorsion de surplus et que la distribution du produit se fait selon un mouvement de prestation-distribution qui concourt à établir, pour les biens de consommation et les biens de production, l'égalité des hommes entre eux (DUPRÉ 1982 : 122).

Cependant, cette égalité est essentiellement apparente. Ainsi, G. DUPRÉ montre fort bien en particulier que la chasse au filet, pratique « communautaire » s'il en est, est en fait *inversion* de la société réelle, projection dans le présent d'un état antérieur mythique (*ibid.* : 127).

Mais c'est surtout le procès de production agricole qui mérite une attention et une réflexion approfondies, dans la mesure où il constitue le « noyau structurel » de l'inégalité sociale, et notamment de la *subordination de la femme*.

Les femmes ne sont en aucune façon possesseurs de la forêt ou des champs qu'elles cultivent ; elles ne font qu'utiliser les champs sur lesquels leurs maris ont des droits ... L'agriculture où les femmes sont les principales productrices est pour elles le lieu d'une dépendance redoublée qui les sépare techniquement

et socialement de leurs moyens de production *et les réduit à leur force de travail* (DUPRÉ 1982 : 128-9 — souligné par nous).

Comparé à celui des hommes, le travail des femmes est à la fois plus astreignant et moins socialisé. Comme nous l'avons vu, les femmes travaillent essentiellement seules ou par très petits groupes. Il leur est ainsi très difficile de prendre des initiatives dans le sens d'une réduction de la pénibilité de leurs tâches et à plus forte raison d'une remise en cause de la place qui leur est assignée dans le procès de production — globalement contrôlé par les hommes.

Toutefois, cette position inférieure s'accompagne-t-elle d'une véritable *exploitation* de la femme nzabi — au sens d'extorsion de surtravail ? La réponse est à coup sûr positive, mais il importe de bien identifier la nature réelle de cette extorsion. Si l'on cherche à « évaluer » — en termes physiques ou monétaires — le surplus produit par les femmes nzabi et accaparé par les hommes (ou une fraction de ceux-ci), on risque fort de conclure qu'il ne s'agit dans la majorité des cas que d'un surplus « symbolique ». En fait il importe de comprendre — et ce n'est pas le moindre mérite de G. DUPRÉ que de l'avoir démontré — que la forme fondamentale de ce surplus est *invisible* : il s'agit du *temps libre* que le travail des femmes procure aux hommes (1) — temps que ceux-ci utilisent notamment à organiser la *circulation des femmes*, fondement de leur pouvoir et de tout le système social et politique (extraordinairement riche et complexe) des Nzabi.

Les femmes ne sont pas seulement productrices d'hommes, elles sont aussi productrices de relations politiques entre les groupes...

La circulation des femmes est le lieu où s'articulent la reproduction des conditions de la production et la reproduction des Nzabi en tant qu'univers structuré politiquement. Elle est le lieu de la dominance des politiques, c'est-à-dire le lieu où la reproduction du politique déterminée dans ses caractéristiques par les contraintes internes à la production assure la reproduction des conditions sociales de celle-ci. La circulation des femmes est le lieu de la transformation de l'économie en politique. C'est là où le temps extorqué aux femmes trouve sa forme concrète en devenant production par les hommes de relations politiques entre les groupes. C'est là aussi où l'appropriation des femmes en tant que force de travail et capacité reproductrice fonde le pouvoir exercé par les hommes. C'est aussi à travers la circulation des femmes que le politique se réfléchit sur la production et y définit la dépendance des femmes. La séparation des femmes de leurs moyens de production est un effet de leur dispersion entre les groupes au terme d'une circulation soumise à la production d'un ordre politique (DUPRÉ 1982 : 146 — souligné par nous).

A travers ce passage d'une grande densité, on évalue à sa juste mesure la dépendance de la femme nzabi : dépendance qui se trouve au cœur même des relations sociales, et dont la remise en cause équivaldrait à la remise en cause de toute la société.

A ce titre, on ne peut que rejoindre G. DUPRÉ lorsqu'il renverse le schéma « classique » (au début des années 70) de l'anthropologie économique selon lequel les relations aînés/cadets constitueraient la contradiction principale au sein des sociétés « lignagères » : c'est bel et bien au niveau des rapports hommes/femmes que réside la contradiction principale, le rapport aînés/cadets ne constituant qu'une *contradiction secondaire, c'est-à-dire reproduite par la reproduction de la contradiction entre les hommes et les femmes* (*ibid.*, 147).

Le système — ou plutôt l'ordre social nzabi — est fondé sur des règles

extrêmement complexes et rigoureuses, qui lui permettent de contrôler un espace à la fois très vaste et fluctuant. Par contre, ce système est essentiellement figé dans le temps : il ne conçoit l'histoire que comme *répétition* — ce qui implique notamment *neutralisation des contradictions sociales* (2).

Cet ordre a pourtant su faire preuve de souplesse, en s'adaptant aux vicissitudes de l'histoire ; même la confrontation (particulièrement violente) avec le pouvoir colonial ne l'a pas fondamentalement ébranlé. Par contre, il n'a pu résister aux bouleversements économiques liés à l'implantation du capitalisme colonial : irruption généralisée des rapports marchands et monétaires, notamment avec le *salariat* — lequel a pris des proportions démesurées dans la région avec la multiplication des chantiers aurifères, forestiers et ferroviaires (3).

L'introduction massive de l'argent altère l'ensemble des relations et pratiques sociales jusqu'à leur perversion. Les activités traditionnelles sont dévalorisées, y compris l'agriculture. Par voie de conséquence, la pression sur les femmes en tant que principale force de travail tend plutôt à se relâcher, tandis que la multiplication des chantiers (impliquant la présence d'une importante population masculine en partie étrangère à la région) et le développement corrélatif de tout un secteur « tertiaire » offrent aux villageoises des solutions alternatives pratiquement inconnues jusqu'alors : prostitution (généralement occasionnelle), activités rémunérées diverses allant du portage du vin de palme au « service » dans les bars et buvettes, etc.

Ces nouvelles pratiques ont pour conséquence une instabilité matrimoniale accrue, qui remet en cause les rapports traditionnels homme/femme. L'initiative du divorce revient de plus en plus aux femmes, dès lors que leur nouveau fiancé (ou amant) est disposé à rembourser la dot à leur époux. Mais bientôt (notamment dans les années 60), elles se mettent à rembourser celle-ci elles-mêmes avec les économies procurées par leurs propres activités rémunérées : pratique marquant une nouvelle étape dans la conquête de leur autonomie.

Cependant, il est clair que ce ne sont pas ces formes de « libération » partielles (et individuelles) qui peuvent apporter une solution réelle au problème de la surexploitation des femmes nzabi : expression (parmi d'autres) du délabrement d'un ordre social incapable de s'adapter au contexte issu de la domination du capitalisme colonial (puis néo-colonial), elles offrent tout au plus à la majorité d'entre elles — destinées à rester paysannes — les moyens de pression ou arguments nécessaires pour tempérer le despotisme de leurs époux et revendiquer une part croissante de responsabilité dans l'organisation de leurs activités.

La crise du système nzabi ne laisse-t-elle entrevoir aucune issue ? C'est du moins la conclusion que l'on est tenté de tirer de l'ouvrage de G. DUPRÉ, dont les derniers chapitres donnent une image particulièrement sombre de la situation dans les villages : dégradation incessante des conditions de la production agricole, dépendance croissante vis-à-vis de l'extérieur, perversion des règles sociales, crispation des anciens sur leurs privilèges interdisant toute initiative aux jeunes et aux femmes, etc.

Pour notre part, les observations que nous avons pu faire lors d'une enquête dans le nord du Niari en 1983 (4) nous amènent à nuancer quelque peu ce tableau — notamment en ce qui concerne l'activité agricole et son organisation. La division sexuelle des tâches semble s'être sensiblement assouplie, même si c'est sur les femmes que pèse la plus lourde part de celles-ci, tout au moins pour les cultures vivrières. Cependant, les hommes continuent, dans la majorité des cas, d'exiger de leurs épouses la moitié des revenus qu'elles tirent de la vente des produits vivriers (en « contrepartie », disent-ils, de leur participation à la production, même si celle-ci se limite à l'ouverture des champs).

D'autre part, l'essor très récent de la culture du *taro* — tubercule non consommé sur place mais vendu aux commerçants du Gabon à un prix bien plus attractif que n'importe quel produit de la région — se traduit par une

participation accrue des hommes à la production : sur bon nombre d'unités familiales, chaque actif, homme comme femme, cultive son propre champ de taro. Mais tout ceci, malgré une « égalisation » apparente des rôles, ne remet pas fondamentalement en cause un système dans lequel c'est essentiellement (sinon exclusivement) sur le travail des femmes que repose la subsistance de la collectivité, tandis que les hommes cherchent constamment à s'assurer le contrôle des activités procurant des revenus monétaires.

LE SYSTÈME BEEMBÉ

L'organisation sociale des Beembé diffère fondamentalement de celle des Nzabi (5), et cette opposition se manifeste de façon particulièrement nette au niveau de l'évolution respective de ces deux sociétés : autant les Nzabi apparaissent confrontés à une grave crise sociale, autant les Beembé font preuve d'une remarquable capacité d'adaptation et notamment d'un dynamisme agricole et commercial largement reconnu au niveau national.

Des facteurs d'ordre historique sont pour une grande part à l'origine de ce phénomène, que certains (y compris des cadres congolais) tentent d'expliquer par l'influence « modernisatrice » qu'aurait eue sur l'agriculture locale l'établissement de nombreuses fermes coloniales dans la Bouenza.

En fait, dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'occupation de zones de savanes présentant des conditions de mise en valeur différentes de celles des zones forestières qu'ils occupaient auparavant, a astreint les Beembé à un effort d'adaptation. A ce titre, un phénomène revêt une importance particulière : le développement des grands *marchés* (surtout vivriers) entre 1870 et 1910, qui préfigure déjà en quelque sorte l'orientation économique future de la société beembé.

Ensuite, la conquête coloniale (qui se heurte ici à une très forte résistance) contribue au déclin de ce réseau commercial autonome et à l'assujettissement de la production agricole beembé aux besoins du colonisateur : si le pays beembé échappe en grande partie aux recrutements forcés pour les chantiers du CFCO (Chemin de Fer Congo-Océan), il est en revanche soumis plus que tout autre à la *commercialisation forcée* des produits agricoles pour l'approvisionnement de ces chantiers.

Depuis cette époque, le système agricole beembé se caractérise par une orientation essentiellement *vivrière-marchande*, que la demande croissante des marchés urbains n'a fait que renforcer.

Sur le plan technique, il convient de souligner la prédominance de méthodes relativement intensives (eu égard au contexte technologique local) et l'expérimentation constante de techniques susceptibles d'améliorer les rendements : le recours au système des buttes écobuées, qui exige un très gros travail mais permet d'accroître sensiblement la fertilité du sol et de réaliser un double cycle cultural annuel, est à cet égard remarquable — même s'il a tendance à se répandre au-delà du cadre physique auquel il est adapté, notamment sur des terrains en pente qu'il contribue à dégrader (DUPRÉ 1985 : 292-3).

Cette efficacité technique s'inscrit dans le cadre d'une organisation sociale très perfectionnée, qui fait supporter aux femmes l'essentiel de l'effort productif. Localisée principalement sur des terres de savane, l'agriculture beembé ne nécessite pratiquement pas de contribution masculine, même au niveau de l'ouverture des champs (contrairement à celle des Nzabi par exemple). Les paysannes beembé passent la quasi-totalité de leur temps aux champs, et tout est fait pour réduire au strict minimum le temps qu'elles consacrent aux autres activités, y compris aux tâches domestiques (6).

L'organisation du travail productif se caractérise, contrairement à celle des Nzabi (où les femmes travaillent surtout individuellement), par l'importance de la coopération féminine. Mais celle-ci est ici conçue dans une optique que l'on pourrait qualifier de « tayloriste » :

Le kitemo, cette forme d'entraide propre aux peuples kongo, apparaît dans le cadre du travail agricole comme un moyen de faire travailler davantage les femmes. Dans le kitemo, le travail de chacune, strictement mesuré, doit s'aligner sur celui de la meilleure cultivatrice, et chacune doit rendre, de façon impérative, le travail qui lui a été fourni ... Toute défection doit être remplacée par de l'argent. Mais on peut penser que si la femme travaille dur dans le kitemo, du moins elle a la liberté de choisir ses compagnes de travail. En fait, il n'en est rien ; chaque femme ne peut poursuivre une relation amicale, dans le kitemo ou en dehors, que si elle a l'agrément du mari ... L'examen précis de l'organisation d'un kitemo montre que ce qui charpente cette association, ce sont les relations de parenté ou les amitiés qui unissent les maris des participantes (DUPRÉ 1985 : 307 — souligné par nous).

Ce contrôle tyrannique des hommes sur le travail des femmes s'étend jusqu'au produit de ce travail : même lorsque les femmes vendent elles-mêmes leurs produits, elles sont tenues de remettre à leurs maris la *totalité des recettes* (7). Ceux-ci gèrent seuls le budget familial, décident eux-mêmes de toutes les dépenses, et parviennent ainsi, par un véritable renversement, à (se) donner l'illusion d'« entretenir » leurs épouses : illusion socialement intériorisée au point de permettre à l'homme d'exiger en cas de divorce un remboursement de la dot augmenté des « frais d'entretien » de l'épouse (DUPRÉ 1985 : 308) !

A cette surexploitation des femmes beembé, il serait cependant faux d'opposer un « parasitisme » masculin : les hommes beembé s'adonnent de façon intensive à de multiples activités productives allant de l'élevage à diverses formes d'artisanat (fabrication d'huile de palme et de savon, travail du bois, construction, etc.), au transport et au commerce. Cette complémentarité entre l'activité agricole des femmes et les activités extra-agricoles des hommes contribue largement au dynamisme et à la prospérité économiques des Beembé ; mais elle s'inscrit en même temps dans le cadre d'un système social basé sur la subordination absolue de la femme.

La réduction de la femme au rôle de productrice *et* reproductrice imprègne tous les « rouages » du système beembé et se manifeste à tous les niveaux de l'organisation sociale. Les pratiques matrimoniales sont particulièrement significatives à ce sujet : elles répondent directement au double objectif de mise à la disposition de chaque homme adulte de la force de travail féminine nécessaire et de reproduction biologique de la force de travail.

Le besoin d'une main-d'œuvre féminine abondante se traduit logiquement par la polygamie. Cependant, ce phénomène considéré comme « général » en milieu rural congolais (et africain), revêt des formes très diverses d'une société à l'autre : alors que chez les Nzabi par exemple, elle ne concerne que les hommes d'un certain âge, la polygamie des jeunes hommes est relativement importante chez les Beembé, grâce notamment au coût peu élevé de la dot ; et chose remarquable, les jeunes paysans beembé ne subissent pas de véritable concurrence des salariés citadins (phénomène très fréquent en Afrique, se traduisant par l'inflation de la dot) :

Les jeunes hommes demeurés au village ont la possibilité pour un premier mariage de choisir une épouse qui soit proche dans l'espace et aussi par les liens de parenté et dont la dot sera, par conséquent, modique. Au contraire le salarié qui veut

emmener avec lui, en ville, une épouse, doit fournir, par une dot élevée, la garantie que celle-ci, loin de sa famille, sera convenablement traitée. Le résultat de ces pratiques est de restreindre considérablement le départ des jeunes femmes vers les villes et de maintenir intacte sa main-d'œuvre à une agriculture qui peut, tout au moins en savane, se passer du travail masculin (DUPRÉ 1985 : 276-7).

D'autre part, le mariage est étroitement associé, chez les Beembé plus que chez tout autre peuple congolais, à la procréation. C'est la *fécondité*, et elle seule, qui permet à la femme d'être reconnue socialement, ce qui s'exprime par une pratique relativement rare en Afrique : le versement de la dot proprement dite *après* la naissance du premier enfant.

La dot vient socialiser la fécondité de la femme et lui conférer un statut qu'elle aura à maintenir par des maternités successives (ibid. : 304).

Le système beembé a donc su mettre en place un ensemble de règles et de mécanismes particulièrement efficaces de subordination et de contrôle de la femme dans le cadre d'une économie agricole entièrement tournée vers le marché. On ne saurait pour autant en conclure à une situation figée. De par son effort constant d'adaptation à un environnement toujours changeant, la société beembé est en perpétuel mouvement. Ceci est valable pour les femmes, qui de plus en plus remettent en cause la division traditionnelle des rôles et accèdent à des fonctions naguère exclusivement réservées aux hommes — notamment le commerce, qui leur permet de conquérir l'autonomie économique. Mais ce faisant, elles se heurtent à une vive résistance de l'ordre ancien :

Les femmes s'emparent de nouveaux rôles et imposent des images qui jusqu'à présent n'étaient pas les leurs. Mais en même temps et paradoxalement les images et les rôles anciens subsistent et semblent même se renforcer (DUPRÉ 1985 : 303).

LE SYSTÈME KUKUYA

Le système agricole kukuya se caractérise fondamentalement par sa division en deux secteurs bien distincts quant à leur localisation, leur orientation et les agents productifs impliqués :

- un secteur vivrier (de subsistance) entièrement confié aux femmes, occupant les terres de savane (secteur 1);
- un secteur marchand exclusivement contrôlé par les hommes, occupant les terres de forêt (secteur 2).

Si la stricte division sexuelle des tâches s'inscrit dans l'organisation sociale kukuya depuis les temps les plus anciens, la genèse de ce « dualisme » agricole n'en découle pas directement : les transformations apportées à l'époque coloniale ont joué ici un rôle pratiquement décisif.

A l'origine, l'agriculture en pays kukuya était une activité presque exclusivement féminine : ce sont l'effort et l'expérience accumulés au cours des siècles des paysannes kukuya, *seules capables de manier la houe* jusqu'à une date récente (8), qui ont permis de mettre au point des techniques relativement élaborées et fort bien adaptées aux conditions écologiques locales (9).

Par contre, le secteur 2 marchand, longtemps limité pratiquement à la culture du palmier-raphia (fournissant la matière première pour le tissage, ainsi que le vin de palme), n'a dans l'ensemble occupé qu'une place secondaire jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale.

C'est seulement avec l'introduction en 1947 par le SEITA (Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes) du tabac Maryland pour l'exportation que ce secteur a connu un réel essor. D'autre part, les cultures vivrières destinées aux marchés urbains (haricot, pomme de terre notamment) et dont les débouchés se sont élargis avec la croissance rapide de la capitale, ont également contribué au renforcement de ce secteur.

Ce développement du secteur marchand a certes impliqué un effort accru des hommes — motivés par l'attrait des gains monétaires issus de ces nouvelles cultures. Mais il n'a été possible qu'au prix d'une *très large participation des femmes*, appelées à mettre leur force de travail et leur savoir-faire (notamment maniemment de la houe) au service des premiers.

En effet, le calendrier de travail des hommes se limite au défrichement, à la plantation (pour le tabac) et à la récolte — tâches peu pénibles (à l'exception du défrichement) et de durée limitée. Toutes les autres activités, des travaux du sol au transport d'une partie des récoltes sont confiées aux femmes, dont le calendrier traditionnel se trouve brutalement alourdi. Les hommes ont eu l'idée de récupérer à leur profit le jour habituel de repos des femmes, contraignant celles-ci à travailler sur leurs champs *un jour sur quatre* (la semaine traditionnelle étant de quatre jours), en interprétant habilement les règlements coutumiers : ... *les tabous ancestraux qui auraient pu s'y opposer ne pouvant concerner ce type de champ nouveau* (GUILLOT 1973 : 94) ! C'est ainsi que pendant les mois d'octobre à décembre notamment, les femmes ne bénéficient pratiquement plus d'aucun jour de repos.

Cet asservissement des femmes à un travail entièrement gratuit et contrôlé par les hommes au niveau du secteur 2 n'a cependant pas remis en cause leur autonomie et leur contrôle du procès de travail au niveau du secteur 1 (de subsistance).

Cette autonomie s'exprime notamment dans le *bula*, forme de coopération féminine dont le fonctionnement repose sur des principes très souples et démocratiques — et excluant toute ingérence masculine (au moins directe), ce qui représente une différence essentielle avec les groupes féminins beembé.

Le *bula* est un groupe de travail qui réunit entre 5 et 12 membres. Cette coopération restreinte n'exige aucune organisation sophistiquée et s'adapte fort bien à la diversité des situations.

Quels sont les principaux critères de regroupement ?

Le regroupement s'effectue pratiquement d'autant de façons qu'il y a de situations locales. Le bula s'adapte en effet davantage aux circonstances qu'il n'obéit à des règles précises. Normalement il est calqué sur les unités de résidence, et les femmes du même mari font partie du même groupe... Lorsque le hameau est trop réduit pour en former un, on fait généralement appel au plus proche voisin...

Quand il devient au contraire trop important, l'éclatement survient à partir d'un certain chiffre — dix ou douze au maximum. Il peut se faire suivant l'âge ou les affinités, les deux choses étant normalement corrélatives... (GUILLOT 1973 : 92-3).

Au total donc, une assez large place est laissée aux relations et préférences personnelles. Quant au choix des cultures et des rotations, il reste entièrement individuel : le *bula* est un groupe de travail et non une unité collective de production. Que le groupe possède ou non un chef officiel (choisi sur la base de critères d'efficacité et non de statut social), son rôle demeure discret : organisation générale du travail, arbitrage des conflits, etc. L'absence d'autoritarisme ne paraît nullement nuire à l'autodiscipline :

La discipline de travail est généralement bien respectée. Elle est nécessaire pour la bonne entente, surtout lors du défri-

chement des bipa, où la part de chacune est mesurée. On l'observe aussi pour la récolte, la femme qui arrive en retard le matin se voyant obligée d'aller travailler seule. Les avantages du travail en commun sont surtout importants pour les travaux pénibles et sur grandes parcelles. Aussi est-il limité aux champs d'arachide bipa (ibid. : 92).

Cependant, ce « lieu d'autonomie » que représente le *bula* doit être replacé dans le contexte global du système social kukuya (lui-même subordonné de manière croissante au système capitaliste mondial), si l'on veut réellement saisir sa signification profonde. Comme le relève P. BONNAFÉ, l'engendrement des *bula* répond à un ensemble complexe de contraintes techniques et sociales, à commencer par les exigences très lourdes du calendrier agricole, qui rendent inéluctable une entraide fréquente.

Mais d'où sortent ces exigences ? Elles proviennent de la domination sociale des aînés (et du capitalisme extérieur), qui assigne une suite de travaux précis « forfaitairement » aux productrices parce qu'elles sont femmes. Forcer les travailleuses à fournir une part énorme de cultures vivrières sans guère de contrepartie, c'est leur attribuer de gré ou de force un volume de tâches annuelles. Les groupes bula sont de la sorte un des moyens « techniques » de faire fonctionner cette exploitation sociale (BONNAFÉ 1987 : 263-4).

Ce système de contrôle et d'exploitation du travail féminin, qui s'appuie sur une organisation sociale lignagère extrêmement complexe (et qu'il n'est malheureusement pas possible d'analyser ici), s'est renforcé au fur et à mesure du développement du secteur 2 marchand entre 1947 et le milieu des années 60.

Cependant, ce dernier processus ne pouvait être linéaire ; dès lors qu'il plaçait la société kukuya en situation de dépendance croissante vis-à-vis de l'extérieur, il ne pouvait qu'être porteur de perturbations et de contradictions.

Au départ, les paysans kukuya se sont lancés avec enthousiasme dans la culture du tabac pour l'exportation, qui leur procurait des revenus monétaires sensiblement supérieurs à ceux qu'ils tiraient de leurs activités traditionnelles. Cependant, il leur est bientôt apparu que cette culture astreignante et étroitement dépendante de l'extérieur rémunérerait finalement assez mal leur travail, surtout en comparaison des activités salariées. C'est ainsi que l'émigration vers les villes affecte la région dès les années 50, pour s'amplifier encore après l'indépendance.

C'est dans ce contexte d'une société paysanne déjà profondément touchée par l'exode rural qu'est lancée à partir de 1973 l'expérience des *groupements précoopératifs* (10). Cette expérience, qui représente une tentative de remise en cause partielle des anciens rapports de production — et conçue par ses initiateurs (l'État et le Parti Congolais du Travail) comme une étape vers la collectivisation de l'agriculture — touche une fraction nullement négligeable de la paysannerie kukuya (hommes et femmes), à qui elle offre la possibilité de concevoir et d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation et de nouveaux rapports de travail. Cependant, ces formes nouvelles, qui se surajoutent seulement aux anciennes — sans par ailleurs permettre de faire face de façon plus efficace à la domination croissante du marché capitaliste extérieur —, ne peuvent jouer qu'un rôle limité (voire marginal) et se heurtent assez rapidement à des contradictions insurmontables. Citons-en une, et non des moindres : le travail collectif sur les groupements s'effectue en *supplément* du travail sur les unités de production familiales (à raison d'un ou deux jours par semaine — de sept jours). Ceci est tout à fait compatible avec l'emploi du temps général des hommes, mais nullement avec celui des femmes, déjà surchargées. L'égalitarisme formel de l'organisation collective ne fait en définitive que renforcer une inégalité fondamentale au détriment des femmes, réduites plus que jamais à leur rôle de force de travail (11).

Comme il fallait s'y attendre, les groupements se heurtent fréquemment à un fort absentéisme féminin — que les membres masculins ont alors beau jeu de dénoncer, sans se rendre compte (apparemment) qu'il est lié à un surtravail féminin dont ils sont en fait pour la plupart bénéficiaires (12).

Au total, l'expérience «précoopérative» n'a nullement contribué à un changement fondamental dans la condition des paysannes kukuya; tout au plus leur a-t-elle permis, en élargissant leur horizon social et en leur offrant l'unique occasion de participer (à la sueur de leur front) à de nouvelles formes de travail, de renforcer tant soit peu leur marge de négociation et leur autonomie relative au sein des unités de production familiales.

Par ailleurs, il importe de souligner que d'autres facteurs ont agi dans le même sens, et notamment l'amélioration des échanges et des moyens de communication qui a permis aux femmes d'accéder peu à peu à la sphère des échanges marchands (auparavant réservée exclusivement aux hommes) par la commercialisation de leurs produits vivriers (arachide, maïs, manioc...) (13).

Les systèmes de production nzabi, beembé et kukuya sont chacun le produit d'une interaction complexe et spécifique d'une multitude de facteurs de natures diverses : conditions naturelles, environnement économique, organisation sociale et politique, contexte et contingences historiques, etc. Ces systèmes (dont nous n'avons présenté qu'une analyse très partielle) présentent des différences considérables, tout en se rejoignant sur un point fondamental : la surexploitation du travail féminin — laquelle ne peut être considérée comme une «caractéristique» parmi d'autres, mais comme la pierre angulaire de chacun de ces trois systèmes.

Dès lors, il est tentant de procéder à une comparaison de ces trois systèmes en terme d'*efficacité* économique : de ce point de vue, il n'est guère difficile de classer le système beembé en tête et le système nzabi en queue. Mais en fait, une telle comparaison a-t-elle réellement un sens ?

D'un point de vue strictement économique, notre analyse s'est limitée au niveau du procès de production immédiat, ce qui est tout à fait insuffisant. Pour comparer les «résultats» respectifs des systèmes beembé et kukuya par exemple, il faut tenir compte non seulement des formes d'organisation du travail productif, mais du type de rapport au *marché* : or sur ce plan, les Kukuya sont nettement défavorisés par rapport aux Beembé (14).

D'autre part, de quel droit peut-on raisonner en termes strictement économiques, en se fondant par exemple sur le critère de «maximisation» du revenu monétaire ? La surexploitation des femmes nzabi par exemple, n'est pas soumise principalement à ce type d'objectif, mais à des objectifs d'ordre social et politique.

En définitive, la seule conclusion que l'on puisse tirer de cette comparaison (trop rapide) des trois systèmes est la suivante : l'exploitation et la dépendance des femmes, tout en revêtant des formes spécifiques, sont partie intégrante de l'organisation, de la rationalité et des représentations sociales de chacun des groupes humains considérés ; leur remise en cause n'en est donc que plus difficile (tout au moins dans le cadre villageois), et ne peut s'effectuer sans tension (voire sans crise) ; d'un autre côté, bien des indices donnent à penser que le processus est déjà en cours un peu partout.

Pour terminer, nous tenons à insister sur le caractère «doublement partiel» de notre analyse, au niveau de l'ensemble des cas abordés.

— D'une part, la description des procès de travail ne suffit nullement à rendre compte du problème de l'extorsion de surtravail opérée par certains groupes sociaux sur d'autres. Seule l'analyse intégrale de l'organisation sociale à tous les niveaux (rapports de parenté, formes de pouvoir, représentations, transmission du savoir, etc.) permet de rendre compte de la signification sociale

réelle de ce phénomène — en particulier de la rationalité et des objectifs sociaux auxquels il répond, de sa perception par les différents groupes concernés, ainsi que des conditions de son apparition, de sa reproduction et de son abolition éventuelle. Or il est clair que les quelques « renvois » que nous avons effectués en ce sens ne font au mieux qu'aider à situer les procès de travail (et les conditions concrètes d'extorsion de surtravail qu'ils mettent en œuvre) par rapport à leur contexte social global, mais ne tiennent nullement lieu d'une telle analyse.

— D'autre part, se limiter à la dimension *interne* de l'extorsion du surtravail, c'est se condamner à une vision réductrice et mystificatrice de la réalité. Il n'existe à l'heure actuelle aucune société rurale en Afrique où l'extorsion de surtravail (sous quelque forme que ce soit) puisse être ramenée à un phénomène purement interne — c'est-à-dire ne mettant en jeu que des facteurs d'ordre interne. Les formes *externes* d'extorsion (qui s'exercent notamment à travers l'intégration aux divers types de marchés, la consommation de biens et services d'origine urbaine, les rapports avec l'appareil d'État, la fiscalité, le système des prix, etc.) ne « se superposent » pas seulement aux formes internes : elles s'articulent sur celles-ci, et tendent à les dominer ; ce faisant elles peuvent aussi bien contribuer à leur renforcement partiel qu'à leur dissolution.

NOTES

- (1) Occupés aux tâches agricoles (limitées au défrichement comme nous l'avons vu) environ 30 jours par an, alors que le temps d'occupation des femmes est au moins cinq à six fois supérieur.
- (2) *C'est par la technique de la répétition que le présent se conforme à l'histoire passée, c'est par elle que les contradictions sociales au lieu d'être motrices du devenir sont maintenues dans un ordre qui les neutralise* (DUPRÉ 1982 : 254).
- (3) En particulier, la construction du chemin de fer COMILOG (1959-1962) pour l'évacuation du manganèse gabonais, qui traverse le pays nzabi, ... *n'est qu'un épisode, le dernier en date et le plus perturbateur des contacts de la société nzabi avec la société capitaliste* (DUPRÉ 1982 : 285).
- (4) Plus précisément dans le district de Divenie, où les Nzabi sont nombreux sans être majoritaires (leur principale zone d'implantation étant le district de Mayoko).
- (5) Le résumé même sommaire des différences entre les deux systèmes sociaux nous amènerait à déborder du cadre (artificiellement) restreint de cet article, tout en donnant peut-être une image dangereusement réductrice d'une réalité extrêmement riche et complexe. Aussi préférons-nous sur ce point renvoyer aux deux ouvrages fondamentaux de G. DUPRÉ (cf. bibliographie).
- (6) Ceci se répercute jusqu'au niveau des habitudes culinaires : les femmes beembé préparent le manioc sous la forme la plus simple et la plus rapide qui soit : celle de tubercule frais simplement bouilli, alors que pratiquement toutes leurs voisines le soumettent à des préparations extrêmement longues (pain ou cossettes séchées) ; cette pratique, qui vaut aux Beembé la réputation (assez peu flatteuse) de « mangeurs de tubercules », s'inscrit manifestement dans le cadre d'une stratégie « productiviste » à l'extrême.
- (7) G. DUPRÉ ne précise malheureusement pas si cette règle (excessivement dure comparée à celles en vigueur dans la plupart des sociétés rurales congolaises) était encore intégralement appliquée à l'époque de ses derniers séjours sur le terrain (début des années 70). Il nous paraît en tout cas difficile qu'elle le soit encore de nos jours.

- (8) Comme le souligne B. GUILLOT (1973), dans les années 60 cet instrument reste encore le symbole de la division sexuelle des tâches, et les rares hommes qui s'essaient à son maniement (fût-ce avec succès) se heurtent aux moqueries de leurs collègues masculins... et de leurs femmes.
- (9) La diversité des types de champs et leur remarquable ordonnancement ont notamment frappé la plupart des observateurs.
- (10) Cette expérience n'est nullement limitée au pays kukuya : elle a touché l'ensemble des campagnes congolaises, mais de façon très inégale ; c'est l'impact important qu'elle a eu au niveau de la paysannerie kukuya (joint à la qualité des observations de P. BONNAFÉ sur ce sujet) qui nous amène à en parler ici.
- (11) Sans compter que la division « égalitaire » des tâches permet aux hommes de bénéficier de la productivité (en moyenne *deux fois* supérieure) du travail des femmes ; ce qui a d'ailleurs amené certains groupements à imposer aux hommes deux jours de travail par semaine contre un seul pour les femmes (informations orales aimablement communiquées par P. BONNAFÉ).
- (12) *Quelles étaient les causes de l'absentéisme féminin ? A coup sûr, la concurrence de leur propre système d'association agricole, le bula, dans leur économie familiale. Les paysannes y contractaient des dettes en journées de travail et se devaient de les rendre sans tarder. Elles étaient ainsi convoquées à la même date que le jour du groupement... Ces absences furent sévèrement jugées par les autres membres qui auraient accepté plus volontiers des excuses pour maladie... Le président leur conseilla de ne former des bula qu'avec des femmes du groupement afin de respecter leur jour du lundi* (BONNAFÉ s.d., 86).
- (13) Cet accès a cependant été très inégal selon les zones (le problème des voies de communication et de l'organisation des réseaux commerciaux jouant un rôle décisif à ce niveau) : sur le plateau kukuya, excessivement enclavé jusqu'au début des années 80 (avant la construction d'une route bitumée reliant Djambala et Lekana à Brazzaville), la situation semble avoir peu évolué, surtout en comparaison de la zone de Gamboma (beaucoup mieux desservie), où le contrôle de la production du manioc commercialisé a permis aux femmes de modifier sensiblement le rapport des forces en leur faveur.
- (14) Alors que les Beembé « valorisent » leur production sur des marchés vivriers dominés par des circuits privés dont ils maîtrisent les rouages, celle des Kukuya relève pour l'essentiel du monopole des offices étatiques : OCT (Office Congolais du Tabac) et OCV (Office des Cultures Vivrières) ; les prix offerts par ces offices sont dans l'ensemble peu rémunérateurs (surtout pour le tabac), et l'organisation défectueuse de la collecte (retards d'enlèvement) cause fréquemment de lourdes pertes aux producteurs.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- BONNAFÉ (P.), 1987. — *Histoire sociale d'un peuple congolais*. Trav. et Doc. ORSTOM n° 208, Paris.
- BONNAFÉ (P.), s.d. — *Coopération paysanne et marché au Congo (1967-1984)*, CNRS/ORSTOM.
- DUPRÉ (G.), 1982. — *Un Ordre et sa destruction*. Mém. ORSTOM n° 93, Paris.
- DUPRÉ (G.), 1985. — *Les naissances d'une société*. Mém. ORSTOM n° 101, Paris.
- GUILLOT (B.), 1973. — *La Terre Enkou (Congo)*, Mouton, Paris.
- MEILLASSOUX (C.), 1975. — *Femmes, greniers et capitaux*, Maspéro, Paris.
- REY (P.-Ph.), 1971. — *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme*, Maspéro, Paris.
- TERRAY (E.), 1969. — *Le Marxisme devant les sociétés « primitives »*, Maspéro, Paris.